



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

**Réunion plénière du vendredi 15 décembre 2017
18h30 – salle du Comité Directeur**

Saison 2017/2018 - Procès-Verbal n°2

Date de convocation : 6 décembre 2017

Président : **Dominique de la COTTE**

Présents : **Patrick TELLIER** et **Denis AHMED**, vice-présidents
Sophie-Anne NOLF, secrétaire
Michaël HERGAULT, secrétaire adjoint
François DEBORDE, représentant élu des arbitres au comité directeur
Thierry MABIRE, représentant du comité directeur
Jean-Yves BARBIER, **Didier GOSSELIN**, **Paul HERGAULT**, **Stéphane LE PUIL** et **Guy ZIVEREC**, membres

Assiste : **Martial BANCE**, président de la CRA

Excusés : **Bertrand VOISIN**, président du district
Vincent DROUARD, représentant des éducateurs
Jean-Pierre AUGER, **Richard BRIE**, **Karl DAVID**, **Christophe LEPLEUX**, membres

Dominique de la COTTE ouvre la séance, remercie l'ensemble des membres présents et excuse l'absence de **Bertrand VOISIN**, président du district, pris par l'assemblée fédérale à PARIS.

Puis il présente les nouveaux membres de la CDA (**Thierry MABIRE**, **Jean-Yves BARBIER** et **Stéphane LE PUIL**). Ces derniers acceptent que les réunions fassent l'objet d'un enregistrement sonore afin de rédiger le procès-verbal.

La commission présente ses plus sincères condoléances aux familles et proches d'**Emerick FONTAINE**, jeune arbitre du district de la Manche et licencié au club de l'AS TOURLAVILLE et de **Christophe COCARD**, ancien arbitre de ligue.

Elle se réjouit de la naissance de Lucy, petite fille de **Gilles BELLISSENT**.

Les procès-verbaux des réunions des 2 juin (plénière), 15 juin (mailing) et 18 août (bureau) 2017 sont adoptés, sous réserve des modifications suivantes :

-réunion plénière du 2 juin 2017 (page 7-Tour de table) : **Guy ZIVEREC** évoque le faible nombre d'arbitres présents lors des finales U13 à Verson (et non le niveau catastrophique de l'arbitrage)

-réunion de bureau du 18 août 2017 (page 3-Stage de début de saison du 16 septembre 2017) : **Michaël HERGAULT** a répondu présent et **Paul HERGAULT** n'a pas reçu le courriel d'invitation

1. Courriers reçus depuis la dernière réunion (Dominique de la COTTE)

- récusations d'arbitres émanant de clubs : réponses faites
- absence d'un arbitre lors d'un match : réponse faite au club (panne de voiture sur le trajet pour se rendre au stade)
- remerciements de **Jean-Yves BARBIER** pour sa désignation lors de la finale de la coupe vétérans
- frais kilométriques réclamés par un arbitre sur un match de D4 : réponse faite (inversion du match)
- désignations non honorées par plusieurs arbitres : la CDA présente ses excuses aux clubs concernés
- demandes de désignation de 3 arbitres officiels lors de trois matchs de D1 : acceptées
- demande de désignation de trois arbitres officiels lors d'un match de D2 : la CDA n'a pu accéder à cette demande (faite 4 jours avant la date du match) ; elle rappelle que toute demande d'arbitres officiels supplémentaires doit lui être adressée au moins 15 jours avant le match et qu'elle ne pourra être honorée que dans la mesure où les effectifs le permettent
- remerciements de l'UNAF 14
- un arbitre D2 dénonce le fait que certains de ses collègues ne retranscrivent pas les sanctions administratives sur les feuilles de matchs : la CDA ne cautionne pas ce genre de pratiques et les sanctionne dès qu'elles sont avérées
- protestations de deux clubs de D1 suite à l'absence de l'arbitre officiel désigné lors d'une rencontre importante : la CDA présente ses excuses à ces clubs ; s'agissant d'un arbitre R3 remis à la disposition du district lors de ce weekend, le dossier a été transmis à la CRA
- mécontentement d'un club suite à un match ayant laissé un terrain en piteux état : la CDA rappelle aux clubs qu'il appartient aux municipalités propriétaires des installations sportives de prendre les arrêtés nécessaires afin des incidents de ce genre ne se produisent pas
- mécontentements de plusieurs clubs concernant des arbitres ne se présentant au stade que 15 à 20 minutes avant l'heure du coup d'envoi : la CDA rappelle à l'ensemble de ses officiels départementaux qu'ils doivent être présents au stade au plus tard une heure avant le coup d'envoi
- un arbitre nous informe qu'il ne peut se déplacer qu'en scooter et demande à ne pas être désigné à plus de 30 kilomètres de son domicile : la CDA fera le maximum afin d'honorer sa demande mais sans aucune garantie
- suspension de 4 matchs fermes infligée le 27 novembre dernier par la commission départementale de discipline à un arbitre officiel, suite à son comportement dans l'exercice de sa fonction de dirigeant de club
- M. Elhadji Laba DIALLO**, arbitre D1, demande à être candidat ligue lors de la saison 2018/2019 : réponse lui sera faite en fin de saison

2. Point sur les effectifs (Dominique de la COTTE)

Le District du Calvados compte actuellement 138 arbitres (contre 158 à la fin de la saison 2016/2017) dont 37 jeunes.

1 nouvel arbitre D3, en provenance du District de l'Orne, est arrivé dans le département pour cause de mutation professionnelle.

Un point est effectué sur les situations personnelles et médicales d'un certain nombre d'officiels.

3. Formations (Patrick TELLIER)

Concernant la formation d'arbitres débutants organisée du 20 au 22 octobre dernier au CSN à HOULGATE, il est à déplorer le niveau ainsi que la disponibilité des stagiaires, 19 candidats présents, 17 reçus dont 1 féminine.

La prochaine session aura lieu du 19 au 21 janvier 2018, également au CSN. À ce jour 19 candidats, dont 2 féminines, sont inscrits.

4. Désignations (Dominique de la COTTE)

Aucun problème particulier n'est à signaler concernant les séniors.

2 journées complètes de championnats U15 et U18 ont, pour l'instant, été reportées au mois de janvier.

La saisie des indisponibilités via le compte *MyFFF* est quasi intégralement rentrée dans les mœurs et les absences aux désignations en séniors et U18 sont en légère baisse par rapport à la saison dernière (2 en D1, 1 en D2, 6 en D3, 5 en D4, 6 en U18 et 4 en U15).

Le montant total des amendes infligées se monte à 450 €.

5. Observations (Patrick TELLIER)

41 arbitres séniors ont déjà été observés depuis le début de saison.

14 arbitres D1 sur 22 ont été observés et ceux ayant réussi les tests physiques en début de saison seront vus deux fois.

12 jeunes arbitres sur 27 ont déjà été observés.

Sur 8 stagiaires séniors, 7 ont été observés et 5 validés dès leur premier match. 1 stagiaire a été validé lors de son 2^{ème} match et un dernier n'a toujours pas été validé après 3 observations successives. Il sera observé une 4^{ème} et dernière fois avant d'être, éventuellement, remis à disposition de son club.

Sur 10 stagiaires séniors, 9 sont déjà validés et le dernier est à revoir.

6. Jeunes arbitres (Denis AHMED)

Il est à déplorer le manque de sérieux de certains dans le respect de leurs désignations.

3 jeunes arbitres sont blessés et 4 possèdent un profil intéressant pour une éventuelle promotion en Ligue.

Suite à la disparition de la catégorie U17, certains officiels âgés de 21-22 ans arbitrant actuellement en U15 seront désignés, par intermittence et avec un accompagnement, sur des matchs U18.

La mise en place de la caisse de péréquation en U15 facilite grandement le défraiement des arbitres.

200 € d'amendes ont déjà été infligés à des jeunes arbitres n'ayant honoré leur désignation et n'ayant pu fournir une désignation valable.

7. Stage du 16 septembre 2017 (Dominique de la COTTE)

80 arbitres étaient présents, 19 étaient excusés et 13 absents non excusés.

Il s'est globalement bien déroulé et l'implication des stagiaires était bonne. Une réflexion devra être engagée sur les exigences demandées lors du test physique.

8. Rattrapage des tests physiques du 19 novembre 2017 (Dominique de la COTTE)

24 arbitres étaient convoqués mais seulement la moitié était présente. La CDA tient à remercier le club du SU DIVES CABOURG et son président, **Laurent MOINAUX**, pour l'organisation et l'accueil lors de cette journée.

9. Caisse de péréquation (Dominique de la COTTE)

Aucun problème majeur à signaler, si ce n'est quelques petites difficultés de gestion en catégories U15 et U18 du fait des nombreux reports et forfaits.

La régularité des paiements (tous les 3 matchs) est bien respectée.

La CDA profite de cette occasion afin de remercier chaleureusement **Sylviane ENEU**, secrétaire comptable du district, pour son aide précieuse dans la gestion de cette caisse de péréquation.

À titre d'information aux clubs :

Toutes les coupes départementales sont désormais en caisse de péréquation. La seule compétition restant hors caisse de péréquation est le championnat de D4 ; les clubs visités doivent indemniser l'arbitre à l'issue du match.

10. Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage (Dominique de la COTTE)

Le président du district a de nouveau été interpellé sur le fait qu'aucun représentant calvadosien ne siège dans cette commission.

11. Commission Régionale de Fidélisation des Arbitres (Dominique de la COTTE)

Suite à une volonté fédérale, elle a été recréée, sous la présidence de **Jean-Luc TROADEC**, et fonctionne plutôt bien.

La Ligue va octroyer un budget à cette commission et notre district y sera représenté par **Dominique de la COTTE** ainsi que le président de notre future commission départementale de fidélisation (en effet, **Jean-Luc TROADEC** souhaite que chaque département recrée également sa commission de fidélisation).

Le Comité Directeur du District a désigné **Georges DOLD** et **Dominique de la COTTE** afin de constituer cette dernière et de lui trouver un président.

12. Auditions et sanctions administratives

Une réunion est prévue en janvier 2018 (comportements, absences à des désignations et aux tests physiques). Il est à signaler que la situation est meilleure que la saison dernière, notamment grâce à la mise en place de l'amende de 25 € pour tout arbitre n'honorant pas sa désignation et ne fournissant pas de raison valable.

13. Tour de table et Infos

Dominique de la COTTE évoque la question de la vérification des licences et de l'identité des joueurs depuis la mise en place de la FMI.

De nombreux clubs interpellent régulièrement la CDA, suspectant d'éventuelles tricheries de la part de leurs adversaires depuis la disparition des licences physiques.

Lors de sa réunion du 4 décembre 2017, le comité directeur du district a donné (à l'unanimité) tout pouvoir à la CDA afin d'instaurer, de manière discrétionnaire, des contrôles concernant les identités des joueurs et dirigeants.

À terme, chaque match organisé par le District du Calvados de Football fera l'objet d'un contrôle systématique des identités des protagonistes par le corps arbitral.

Martial BANCE évoque la bonne mise en place de la nouvelle CRA normande, l'organisation des tests théoriques et physiques, la venue d'**Alain SARS** à l'antenne de CAEN de la LFN (le lundi 18 décembre dernier) afin d'évoquer le thème de l'arbitrage des jeunes par les jeunes, la mise en place de l'Institut Régional de Formation du football (IR2F), notamment dans le cadre de la formation des arbitres débutants ainsi que la contribution des arbitres régionaux aux actions de formation initiées par la CDA.

Patrick TELLIER évoque les désignations des observateurs ainsi que les observations inopinées qui se déroulent bien depuis le début de saison.

Didier GOSSELIN évoque les observations inopinées ainsi que la dotation en écussons des observateurs.

Guy ZIVEREC évoque avec **Stéphane LE PUIL** le développement de l'arbitrage féminin et son accompagnement.

Paul HERGAULT évoque l'amende de 25 € infligée à une jeune arbitre féminine. **Denis AHMED** lui apporte une réponse.

Thierry MABIRE remercie la CDA pour son accueil et évoque le rôle des éducateurs dans le football.

Jean-Yves BARBIER se réjouit de son retour dans la commission. Il aimerait que soient organisés des stages à destination des jeunes arbitres départementaux, et plus précisément de ceux souhaitant évoluer au niveau régional. En effet, il a pu constater (lors d'observations de jeunes officiels au niveau régional) de grosses lacunes dans certains domaines, notamment les placements et déplacements.

Stéphane LE PUIL remercie la CDA pour son accueil et se réjouit de pouvoir œuvrer au développement de l'arbitrage féminin dans le Calvados.

Sophie-Anne NOLF évoque la rédaction du nouveau règlement intérieur de la CDA, l'absence de représentant de la CDA au sein de la Commission Départementale des Statuts et Règlements (depuis la cessation de fonctions de Michaël HERGAULT, actée par le Comité Directeur du District lors de sa réunion du 21 août 2017) et la mise à jour de la composition de la CDA sur Foot2000.

Prochaine séance : sur convocation

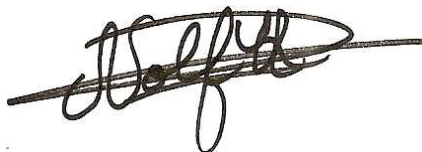
La séance est levée à 21h.

Le Président,



Dominique de la COTTE

La Secrétaire,



Sophie-Anne NOLF

Les décisions inscrites au présent procès-verbal sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel (courriel : appel@foot14.fff.fr ; adresse postale : 4 avenue du Parc Saint-André 14200 HÉROUVILLE SAINT-CLAIR), dans le respect des dispositions figurant à l'article 190 des Règlements Généraux de la Ligue de Football de Normandie.